



## Règlement La Gaz'Run

Dimanche 12 avril 2026

### **Art.1 Organisation**

Le bureau local de Gazeran de l'association U.S.E.P. organise sur un parcours tracé dans les rues et les chemins de la ville de Gazeran une épreuve dénommée « *La Gaz'Run* ».

Les épreuves sont ouvertes à tous.

Toutes les épreuves sont hors compétition, sans chronométrage.

La participation aux épreuves nécessite une inscription payante et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler certaines épreuves ou la manifestation en cas de force majeure ou de restriction sanitaire.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera accordé.

### **Art.2 Courses, parcours et distance des épreuves**

#### Cross :

Trois parcours sont proposés aux coureurs

Parcours n°1 : distance 1 km, dénivelé positif 3m

Parcours n°2 : distance 3km, dénivelé positif 30m

Parcours n°3 : distance 12km, dénivelé positif 130m

Parcours n°4 : distance 21km, dénivelé positif 150m

#### Marche :

Un parcours est proposé aux marcheurs

Parcours n°5 : distance 12km, dénivelé positif 130m

#### Course d'Orientation :

Une course d'orientation est également proposée, composée de 9 balises à retrouver dans le temps le plus court possible.

La participation peut se faire de manière individuelle ou en équipe de 1 à 5 équipiers maximum.

Un carton de participation et une feuille de route sont fournis à l'inscription de chaque participant individuel ou équipe.



## Règlement La Gaz'Run

La course est disponible en deux difficultés : Enfant et Adulte

Chaque participant définit la difficulté choisie pour la course – Enfant ou Adulte.

La difficulté choisie est mentionnée sur le carton de participation.

Chaque balise est équipée d'un poinçon, et comporte deux questions. Une correspondant à la difficulté Enfant, l'autre à la difficulté Adulte, avec chacune 3 réponses possibles.

Le participant doit sélectionner la bonne réponse à la question correspondant à la difficulté définie à l'inscription.

Chaque participant doit poinçonner la bonne réponse sur le carton de participation.

L'heure d'inscription sera mentionnée sur le carton de participation, et définira l'heure de départ du participant.

Le participant devra rapporter son carton de participation poinçonné à l'organisation. L'heure de remise du carton de participation sera notée sur le carton, et définira l'heure d'arrivée du participant.

### **Art.3 Horaires et adresse**

La Gaz'Run 2026 se déroulera le 12 avril 2026, à Gazeran.

Départs et arrivées : Salle des fêtes de Gazeran, rue de la mairie, 78125 GAZERAN

- Départ Cross 12 et 21km : 9h30
- Départ Marche 12km : 9h40
- Départ Cross 3km : 11h20
- Départ Cross 1km : 11h30
- Course d'orientation ouverte de 10h à 13h00

### **Art.4 Classement**

Aucun classement ne sera effectué.



## Règlement La Gaz'Run

### **Art.5 Chronométrage**

Aucun chronométrage ne sera effectué.

### **Art.6 Inscriptions, tarifs et retrait des dossards**

Les demandes d'inscriptions peuvent se faire à l'aide du bouton prévu à cet effet sur le site web [www.lagazrun.com](http://www.lagazrun.com).

Le candidat est alors redirigé vers la page de l'association *Usep 78 Gazeran* sur le site web [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com).

L'inscription se déroule alors selon les étapes suivantes :

1. Choisir les billets souhaités en indiquant les quantités voulues
2. Indiquer le souhait ou non de faire un don à l'association *Usep 78 Gazeran* en plus de son inscription
3. Le montant des billets est automatiquement affiché et actualisé en temps réel en fonction des choix du participant
4. Cliquer sur le bouton « Commander »
5. Indiquer le profil de chaque participant en fournissant le « Prénom » et le « Nom ». Il faudra fournir cette information pour chaque billet à commander
6. Fournir les informations de paiement « Prénom », « Nom » et « Email » en précisant si le règlement est effectué au nom d'un organisme ou non. Dans le cas d'un règlement en tant qu'organisme, des informations complémentaires sont demandées telles que la « Raison sociale » et l'adresse de l'organisme.
7. Le montant à régler reste toujours visible. Cliquer ensuite sur le bouton « Suivant »
8. Un récapitulatif de l'inscription réalisée est affiché
9. La plateforme rajoute automatiquement une contribution à l'association HelloAsso. Le montant de cette contribution facultative peut être modifié, mis à zéro (0) ou diminué ou augmenté. Il vous appartient lors de l'inscription de cliquer si besoin sur le bouton « Modifier » pour exercer votre choix. Un lien « Pourquoi ? » permet également de comprendre la raison pour laquelle la plateforme sollicite ce don supplémentaire et non obligatoire.
10. Le montant à régler reste toujours visible. Sélectionner les cases à cocher après avoir bien lu les mentions écrites puis cliquer sur le bouton « Payer » pour réaliser le paiement
11. Saisir les informations du paiement en ligne et valider le paiement



## Règlement La Gaz'Run

12. Réceptionner automatiquement sur l'e-mail renseigné précédemment l'attestation de paiement et le billet générés par HelloAsso.

L'inscription peut être aussi réalisée le jour de l'événement à travers un paiement par carte bancaire, chèque ou espèces (prévoir l'appoint) le jour de l'événement.

Tarifs Cross :

En pré-inscriptions (inscription et paiement avant le 30 mars 2026) :  
Cross 12km – 10€  
Cross 21km – 17€  
Cross 1km ou 3km – 4€

Sur Place le jour de l'événement :

Cross 12km – 12€  
Cross 21km – 20€  
Cross 1km ou 3km – 5€

Tarifs Marche :

En pré-inscriptions (inscription et paiement avant le 30 mars 2026) :  
Marche 12km – 10€

Sur Place le jour de l'événement :

Marche 12km – 12€

Tarifs Course d'Orientation :

En pré-inscription (inscription et paiement avant le 30 mars 2026) :  
Equipe : 20€ - Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas comptabilisés dans le nombre de joueurs d'une équipe.

Sur Place le jour de l'événement :

Equipe : 25€ - Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas comptabilisés dans le nombre de joueurs d'une équipe

### **Art.7 Condition de participation**

La Gaz'Run Challenge est ouverte à tous, hommes, femmes, licenciés ou non. La course est mixte, il n'y a pas de classement spécifique hommes ou femmes.

L'inscription est autorisée aux personnes mineures sous réserve de complétude du questionnaire de santé et de l'engagement de son représentant légal à sa réalisation.

Pour les personnes majeures :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la



## Règlement La Gaz'Run

FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr>). Pour être valable, le PPS doit avoir en cours de validité au moment de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation.
- D'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport course à pied de moins d'un an.

Pour les personnes mineures :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise \*, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

\* Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraités, à leur conjoint et enfant.

- Soit à l'engagement des personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'avoir réalisé avec l'enfant le questionnaire de santé et confirme que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins d'un an. Le questionnaire est disponible sur le site internet <https://lagazrun.com>.

La copie de la licence ou le PPS devra être déposé(e) en ligne au moment de l'inscription ou envoyé(e) par mail à [lagazrun78@gmail.com](mailto:lagazrun78@gmail.com) au plus tard le 06 avril 2026. Le respect de cette date butoir est impératif pour valider son inscription. Passée cette date, les participants dont le dossier est incomplet ne pourront pas prendre le départ de la course. Aucun document ne sera accepté lors du retrait du dossard.

Chaque participant majeur engage sa propre responsabilité quant à son état de santé et sa capacité à participer à la course pour laquelle il s'inscrit.

### **Art.8 Remise des prix**

Un souvenir sera remis aux coureurs au fur et à mesure de leur arrivée en échange des dossards (bracelet).

### **Art.9 Contraintes sanitaires**



## Règlement La Gaz'Run

Chaque participant inscrit s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date de la manifestation, et à accepter le contrôle par l'organisation des documents éventuellement requis par ce protocole.

Tout refus de présenter les justificatifs ou documents requis par le protocole sanitaire entraînera l'annulation de l'inscription sans possibilité de remboursement des frais d'inscription déjà versés.

### **Art.10 Modification du règlement**

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugera utile quant à l'organisation de cette manifestation afin de garantir son bon déroulement.

### **Art. 11 CNIL**

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous ne souhaitez pas que ces informations soient publiées (liste des inscriptions, liste de résultats, photos), il vous suffit de le préciser par courrier avant la clôture des inscriptions en indiquant vos nom, prénom, adresse à l'adresse suivante : USEP 78 GAZERAN, Ecole primaire de Gazeran, rue des écoles, 78125 GAZERAN.

### **Art. 12 Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Gaz'Run, sur tous supports y compris Internet, les documents publicitaires et/ou promotionnels liés à cette manifestation.